



Règlement particulier V.H.C. 4^{ème} Rallye ORANGE VENTOUX CLASSIC 27 & 28 mars 2015

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	30 / 01 / 2015
Ouverture des engagements :	30 / 01 / 2015
Clôture des engagements :	21 / 03 / 2015
Parution du road-book :	21 / 03 / 2015

Dates et heures des reconnaissances : Le samedi 21 mars, le jeudi 26 mars, le vendredi 27 mars matin,

Les reconnaissances sont interdites de 21 h à 8 h. Des contrôles sévères seront effectués, les reconnaissances ne sont pas des essais.

Vérifications administratives : vendredi 27 mars de 14 h à 19 h Complexe sportif Costa, Rue Charles Dardun à Orange

Vérifications techniques : vendredi 27 mars 2015 de 14 h 15 à 19 h 15 Cours Aristide Briand Orange

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 27 mars à 18 h 30 au PC du Rallye, Maison des Associations Rte de Caderousse à Orange

Publication des équipages admis au départ : vendredi 27 mars à 20 h 30 Parc fermé complexe sportif Costa

Publication des heures et ordres de départ : vendredi 27 mars à 20 h 30. Parc fermé complexe sportif Costa.

Départ de la 1^{ère} étape : samedi 28 mars à 8 h Parc fermé complexe sportif Costa 84100 Orange

Publication des résultats partiels : samedi 28 mars à 19 h 30 Parc fermé complexe sportif Costa à Orange

Arrivée finale : samedi 28 mars à 19h 40 Parc fermé complexe sportif Costa

Vérifications finales : Gge GEMELI SADEXO Orange RN7 sortie Sud

Publication des résultats du rallye : samedi 28 mars Parc fermé Complexe sportif Costa à Orange.

Remise des prix : samedi 28 mars sur le podium d'arrivée.

ADRESSES

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE

Téléphone : 06.72.45.66.80 – Mail :
patrick.hardy5@wanadoo.fr

27, Impasse des truffiers – 84210 ST DIDIER
OU

Tél : 06 34 30 79 33 @ : asamediterranee@sfr.fr
33 route de Montfavet - 84000 AVIGNON

ACCUEIL GENERAL

Complexe sportif Costa

Rue Charles Dardun - 84100 Orange

CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

Complexe sportif Costa

Rue Charles Dardun - 84100 ORANGE

PERMANENCE DU RALLYE

33 route de Montfavet - 84000 AVIGNON

PODIUM DE DEPART

Théâtre Antique - 84100 ORANGE

PC DU RALLYE

Maison des Associations - Rte de Caderousse -
84100 ORANGE

PODIUM D'ARRIVEE

Arc de triomphe Orange

CONTRÔLES TECHNIQUES

Cours Aristide Briand 84100 Orange

TABLEAUX D’AFFICHAGE

Sur ORANGE :

Espace Jean Giono - Complexe sportif Costa

Sur BEDOIN :

Centre culturel

Sur podium d’arrivée

SALLES DE PRESSE

Sur ORANGE :

Espace Jean Giono - Complexe sportif Costa

Sur BEDOIN :

Centre culturel

REMISE DES PRIX

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L’Association Sportive Automobile Méditerranée organise en qualité d’organisateur administratif et l’EAPO comme organisateur technique le **4ème Rallye V.H.C. Orange Ventoux Classic** comptant pour :La Coupe de France VHC coefficient 3 et le Challenge du Comité régional PACA.

Le présent règlement a reçu le permis d’organisation de la FFSA n° 44 en date du 10/02/2015

Et le n° de visa 22 en date du 30/01/2015 du Comité PACA

Comité d’Organisation

Président d’honneur : Jean Louis PONS

Co présidents : Thierry BRILLARD ; Président de l’ASA Méditerranée

Patrick VIEUX ; Président du Comité d’organisation

Secrétariat permanent du Rallye: Patrick HARDY 27 Impasse des Truffiers 84210 ST DIDIER

Téléphone : 06.72.45.66.80 – Mail : patrick.hardy5@wanadoo.fr

OU 06 34 30 79 33 – Mail : asamediterranee@sfr.fr –

Membres : Gérard BERNARD, Jacques, Véronique et Annie BERNARDI, Gaby et Jean Michel BERNARDI, Françoise BRILLARD, Georges CALABRESE, Philippe CLEMENT, Alain DOUARCHE, Serge GAROSI, Jean GIELY et l’écurie des 7 virages, David HIELY, Régis MASQUIN, Christian MEFFRE, René MEILLORET, Michel MORELLI, Yann MOUSSET, Guy PASCAL, Lucien PERRET, Henri PLUTON, Patrick THENOUX et le Club Durance 4X4, Jacques TOUBLANC, Isabelle SUBE, Nicole POULET et les membres de l’ASA Méditerranée..

Organisateur Administratif

Nom : Association Sportive Automobile Méditerranée: 33 Route de Montfavet 84000 AVIGNON

Organisateur Technique

Nom : Ecurie Automobile de la Principauté d’Orange: 33 Route de Montfavet 84000 AVIGNON

1.1P. OFFICIELS

<i>Fonction</i>	<i>Nom</i>	<i>N° de licence</i>
Président du Collège des Commissaires sportifs	Alain MAHE	15449
Membres	Serge PAILLE	3335
	Maryline DUCARTERON	6840
Directeur de course	Yannick BARDIN	46622
Adjoints à la direction de course	Marc DUCARTERON	9003
	Christian COULET	3650
	Armand HAY	1253
Commissaires sportifs chargés des relations avec les concurrents	Sylvie SCHMITT	36388
	Alain DELCORSO	35800
	Paul LACOMBE	4854
Adjoint à la direction Délégué à la publicité	Clair SCHMIT	9199
Adjoint à la Direction de course, délégué à la		

voiture tricolore	Paul MEGE	2727
Directeurs D.C. délégués aux E.S	Jacques GAUTHIER	35196
	Daniel VERNET	147321
	Marie-Odile VINCENSINI	9656
Commissaire technique responsable	Gustave BOYER	4005
Commissaires techniques	Bernard BOUVERAT	7392
	David HIELLY	33408
	Lismon LAMBERT	3582
	Robert CORBET	6850
Médecin chef	Michel VIANET	
Voiture Damier	Jérémy GUYOT	
Relations Presse	Nicole POULET	
Classements	Corinne CLEMENT - Isabelle SUBE- Annie BERNARDI	
Responsable du matériel	Philippe CLEMENT	
Responsable des équipes commissaires	Gaby BERNARDI - J Michel BERNARDI	
Responsable du balisage des E.S.	Patrick THENOUX- Jacques BERNARDI Paul SUBE – Georges CALABRESE Philippe CLEMENT	
Chronométrage	TOP Rallye	
Accueil des officiels et intendance	Françoise BRILLARD, Véronique BERNARDI	

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye **V.H.C. Orange Ventoux Classic**. compte pour le Challenge du Comité régionale PACA et la Coupe de France des rallyes VH coeff 3.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : 27 mars de 14 h à 19 h au Complexe sportif Costa Orange

Les vérifications techniques auront lieu le 27 mars de 14 h 15 à 19 h 15 au Cours Aristide Briand Orange.

Les vérifications finales seront effectuées le 28 mars 2015 au : Gge Gemeli SADEXO,

Adresse : RN 7 sortie Orange sud.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **V.H.C. Orange Ventoux Classic** doit adresser au secrétariat du rallye : Patrick HARDY 27, Impasse des Truffiers 84210 ST DIDIER (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 mars 2015.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 460,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 920,00 €
- Pour équipage complet ASA Méditerranée : 420,00 € & 840,00 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH

3.2 - EQUIPAGES

Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A (cf : France Auto 2015 : Eléments de Sécurité VHC)

3.3 6 VOITURES

Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A (cf : France Auto 2015 : Eléments de Sécurité VHC)

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 VOITURES AUTORISEES :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2, GR, HR jusqu'à 1975, I et J1

Le Passeport Technique Historique ***FIA International*** (PTH) ***ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTH)*** est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC (***sauf catégorie Classic***).

Passeport technique 3 volets est obligatoire pour les licenciés F.F.S.A.

Participation en cas de Passeports Techniques Historiques validés (PTH FIA international ou PTH FFSA national (cf. France Auto 2015 : Règles Spécifiques Rallyes VHC)

4.2 Classification des voitures VHC

Les voitures sont réparties en 8 groupes : G1 T, G2 TC, G3 GT, G4 GTS, G5 GTP, N, A, B suivant nouvelle réglementation.

4.3 Sont aussi autorisées les voitures de rallyes Classic de compétition qui constituent la catégorie 5

Définition du règlement

Ce règlement technique est complet et est une entité sans référence à d'autres règlements. Il est disponible sur le site www.ffsa.org ou sur simple demande au service technique de la FFSA.

Il comprend :

- **Liste des voitures admises**
- **Modifications autorisées**
- **Sécurité obligatoire**
- **Equipement vestimentaire**

Document obligatoire :

- **Passeport technique 3 volets FFSA délivré par un Commissaire Technique qualifié VH.**

4.3 – Pneumatiques

Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans la zone prévue à cet effet à BEDOIN.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 Identification des véhicules :

Suivant réglementation FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire : panneaux de portières haut : **BROSSERIES MASQUIN**

Les autres publicités obligatoires seront communiquées par additif.

Publicité individuelle : 3 rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue par l'Annexe K en cours de validité.

En plus des numéros de course présents sur les deux panneaux de portière, les concurrents recevront :

Un jeu de 2 numéros adhésifs (210 x 140 mm) à apposer :

Pour l'un, centré en lieu et place de la plaque d'immatriculation arrière ou sur la plaque d'immatriculation occultée par un ruban adhésif noir.

Pour l'autre sur le pare-brise, à 11 cm de la limite haute pare-brise/pavillon et contre le montant à droite du pare-brise.

L'éventuel bandeau publicitaire du concurrent doit être apposé à la limite haute pare-brise/pavillon et ne doit pas excéder 10 cm de haut. A ses extrémités droite et gauche il doit laisser libres un espace de 25 cm de large, réservé à la publicité facultative.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye **V.H.C. Orange Ventoux Classic** représente un parcours de 290,00 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 78,80 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- E.S. 1 Flassan
- E.S. 2 Saint Hubert
- E.S. 3 Le Ventouret
- E.S. 4 Flassan
- E.S. 5 Saint Hubert
- E.S. 6 Le Ventouret

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum. Les reconnaissances sont interdites de 21h à 8h. Des contrôles sévères seront effectués.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les :

- Samedi 21 Mars 2015
- Jeudi 26 avril 2015
- Vendredi 27 mars 2015 le matin

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles jaunes

- Chef de poste : Chasubles rouges

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les périodes E à J1 les classements seront établis selon les groupes et classes suivants :

Jusqu'à 850 cm³ (pour les voitures des périodes E.F.G1 du 1/1/1947 au 31/12/1969)

Jusqu'à 1150 cm³ (pour les voitures des périodes E.F.G1.G2.H1 du 1/1/1947 au 31/12/1975)

Jusqu'à 1300 cm³ (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)

Jusqu'à 1600 cm³ (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)

Jusqu'à 2000 cm³ (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)

Jusqu'à 2500 cm³ (pour les voitures des périodes E 0 J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)

Au-dessus de 2500 cm³ (pour les voitures des périodes G2 à J1 du 1/1/1970 au 31/12/1985)

NOTA : A l'issue du rallye un classement par groupe sera établi

Un classement scratch sera publié pour les groupes 1, 2, 3, 4, 5, N VHC J1, A VHC J1, B VHC J1

Un classement scratch sera publié pour le groupe rallye de compétition

Le vainqueur du rallye VHC ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique PTH / N

Un classement à l'indice de performance sera établi.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le : samedi 28 mars 2015 podium d'arrivée

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes et trophées récompenseront tous les concurrents classés.